



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

La liberté de religion, un droit humain

Discrimination des minorités religieuses, notamment chrétiennes

Pistes de réflexion et de compréhension

Un guide proposé par le service CËTN-Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Introduction: conflits à répétition

Nul ne peut ignorer les informations inquiétantes, les témoignages et les rapports qui nous parviennent depuis des mois, voire depuis des années, de plusieurs régions du monde, où la persécution, la violence, l'expulsion et le harcèlement font partie de la réalité quotidienne des populations, y compris des minorités chrétiennes. Dernièrement, la forte médiatisation d'actes toujours plus violents et plus fréquents est devenue un sujet de préoccupation pour l'opinion publique.

En tant qu'Eglise vivant dans la sécurité, nous ne pouvons pas rester indifférents et insensibles. Nous devons proposer une réflexion et prendre position. Ce défi, nous entendons le relever en faisant preuve à la fois de la lucidité nécessaire et de la capacité de différenciation requise, afin de ne tomber ni dans des jugements hâtifs et irrecevables, ni dans des simplifications grossières, ni dans des instrumentalisation, toutes choses qui favoriseraient de nouvelles violences ou les légitimeraient.

Ce faisant, il nous faut en priorité répondre aux questions suivantes:

- Comment pouvons-nous différencier la lutte en faveur des droits des minorités des jeux de pouvoir politico-religieux?
- Comment pouvons-nous, dans ce contexte, prendre en compte l'appel au secours de nos frères et sœurs croyants du Proche et du Moyen-Orient, d'Indonésie et du Nigéria?
- Comment les expériences des personnes persécutées pourraient-elles nous renvoyer à la question de notre propre situation en matière de liberté religieuse?
- Comment les religions peuvent-elles se mettre au service de la paix, plutôt que de déclencher les conflits et d'attiser les tensions?
- En tant que membre d'une paroisse ou en tant qu'Eglise nationale, comment pouvons-nous agir avec solidarité face au constat de la réalité?

Le présent guide propose des jalons pour mieux comprendre la situation et entend apporter des éléments de réponse.

I. le point de la situation: les discriminations dans le monde

Les bilans dressés par les organisations internationales politiques et œcuméniques (état 2014) constatent que dans la plupart des pays du monde, il y a des communautés religieuses qui sont menacées, discriminées ou qui subissent une restriction de leur droit à la liberté religieuse. Les Eglises chrétiennes sont certes touchées dans plusieurs pays et régions, mais des communautés religieuses telles que les baha'is d'Iran, les chiïtes du Bahreïn et d'Arabie Saoudite, les bouddhistes du Tibet ou les Alévis de Turquie ne sont pas non plus épargnées.

Les exemples que nous avons sélectionnés constituent une sorte d'instantané de la situation. Dans certains cas, notre Eglise entretient des relations de partenariat avec les Eglises et les communautés concernées, soit directement, soit indirectement grâce au travail des œuvres de mission et d'entraide.

Nigeria

En 1999, la charia ou législation islamique a été officiellement introduite dans douze Etats du Nord du Nigeria. De violents conflits éclatent régulièrement entre les groupements islamistes radicaux et le reste de la population, qui inclut des milices chrétiennes. Les multiples attentats commis depuis des années sont imputés en majorité aux islamistes de «Boko Haram». Les nombreuses victimes de ces violences se trouvent aussi bien dans les rangs chrétiens que dans les rangs musulmans, parmi ceux et celles qui ne partagent pas l'idéologie de Boko Haram. Eglises et mosquées sont brûlées. Depuis 2013, le gouvernement nigérian n'hésite pas à recourir à l'état d'urgence pour contrer la menace extrémiste.

Il serait réducteur de définir ces conflits comme purement religieux. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer la diversité qui règne au sein de «Boko Haram»: à côté des groupes de fanatiques religieux, on trouve des mouvances qui tentent de renverser le gouvernement national et de simples individus qui rallient le mouvement dans le seul espoir de surmonter leur misère matérielle en prenant part à des expéditions de pillage.

La violence prend racine dans le terreau fertile des problèmes politiques et économiques qui infestent le Nigeria: changement climatique, inflation galopante, augmentation du coût de la vie, infrastructure étatique en déclin, corruption accablante, chômage, pauvreté, répartition des salaires et accès à la formation très inégalitaires. La progression du Sahara pousse des groupes de population musulmans à migrer vers le sud, ce qui provoque inévitablement des altercations avec les communautés chrétiennes autochtones: au cœur des enjeux se trouvent l'eau et la terre, ressources vitales par excellence. Autrement dit, les conflits confessionnels ne figurent pas en première ligne parmi les causes des désordres qui menacent en permanence.

Indonésie

Véritable mosaïque ethnique, l'Indonésie est le pays du monde ayant la plus forte densité musulmane. Sa constitution garantit en principe à l'ensemble des citoyennes et des citoyens la liberté de religion, en tant que droit humain fondamental. La «croyance en un Dieu unique et suprême» est l'un des cinq piliers de l'idéologie nationale du «Pancasila»; ce principe implique la liberté d'exercice des cultes musulman, chrétien, bouddhiste, hindouiste et confucianiste. Ces dernières années, la cohabitation pacifique, au-delà de la diversité d'appartenance religieuse, a toutefois été ébranlée par plusieurs conflits politico-religieux, dont les plus violents ont éclaté dans les Moluques, à Sulawesi et en Papouasie occidentale.

Les Ahmadiyah sont les plus touchés par la discrimination et la violence. Des membres de ce groupement contesté au sein de l'islam ont été la cible d'attaques violentes, certaines de leurs mosquées ont été touchées; ils ont même été bannis de certains districts et dans certaines provinces. Il s'agit donc bel et bien de tensions intramusulmanes. Quant à la minorité chrétienne, elle a surtout dû affronter des conflits liés à l'obtention de permis de construire des églises et/ou

d'y officier. Devant la restriction des droits des minorités religieuses, la politique officielle reste très en retrait. Il semble que la coalition gouvernementale redoute une confrontation avec les partis islamiques.

Cela étant, si les cas de violences religieuses sont en recrudescence dans le pays, la mobilisation en faveur de la liberté de religion se renforce elle aussi. Pour preuve: la participation croissante à la manifestation populaire organisée tous les cinq janvier à l'occasion de la «Journée pour l'harmonie religieuse».

En Indonésie, ce ne sont donc généralement pas non plus des facteurs religieux qui déclenchent les conflits. Le gouvernement du dictateur Suharto a mis en place des programmes transmigration de grande ampleur, de la région centrale du pays vers d'autres îles. Des déplacements forcés qui ont concerné des centaines de milliers de musulmans en quelques dizaines d'années et qui ont entraîné des affrontements entre migrants javanais musulmans et autochtones protestants de Papouasie occidentale. Dans ce cas, les véritables raisons du conflit résident moins dans des haines religieuses que dans la résistance à la confiscation des terres et dans les luttes sociales autour de la répartition.

Proche-Orient et Moyen-Orient

Presque toute la région du Proche et du Moyen-Orient se trouve dans une situation très délicate. La terreur et la violence qui y règnent depuis quelque temps sont carrément déprimantes. Des nouvelles abominables nous parviennent presque quotidiennement et la situation change continuellement en fonction des rapports de force en présence dans les régions concernées. Les chrétiens, de même que d'autres minorités culturelles et religieuses implantées depuis longtemps, sont désormais menacés de devoir quitter leur région d'origine. Cependant, il n'en fut pas toujours ainsi: dans le passé, des phases de tolérance religieuse ont alterné avec des phases de pressions plus fortes.

L'**Irak** vient de vivre des épisodes particulièrement dramatiques. Le régime dictatorial démantelé par les Etats-Unis en 2003 a été remplacé par un état qui se délite au rythme des rivalités entre fractions sunnites, chiites, kurdes et autres. Les chrétiens, comme d'autres minorités (par exemple les Yésides) se trouvent pris entre les fronts et sont soumis aux pires traitements par les nouveaux détenteurs du pouvoir, qui n'hésitent pas à les expulser et à se livrer à des actes de vengeance. De rares régions sont épargnées, telles que la province kurde semi-autonome du nord: les rapports y sont en quelque sorte «stables», les minorités y sont tolérées et sont libres de leurs mouvements et de leurs actions.

En **Syrie**, la situation actuelle est tout aussi grave que compliquée. Le pays compte une proportion comparativement élevée et stable de chrétiens. Sous le régime d'Assad, ces derniers ont bénéficié d'une décennie de «liberté contrôlée». C'est précisément cette proximité d'avec un régime certes garant de stabilité, mais néanmoins dictatorial, qui se révèle maintenant très lourde pour beaucoup d'entre eux: en effet, ils se retrouvent pris entre deux feux, étant à la fois la cible des révolutionnaires «anti-Assad» et celle des groupes islamistes actifs sur le territoire.

Quant à la **Turquie**, berceau du royaume ottoman qui a longtemps dominé la région, elle passe par des évolutions aussi prometteuses que difficiles. D'un côté, l'islam sunnite est globalement considéré comme la norme religieuse pour tous les Turcs, en dépit d'une constitution sécularisée et laïque. Les minorités religieuses ne sont donc, *de facto*, pas reconnues dans leur identité, ce qui les expose à des préjudices, à des restrictions et même à des attaques de la part des groupes religieux et des groupes nationalistes. De l'autre côté, il semble que la perception et la prise au sérieux des minorités ethniques aient évolué sous le gouvernement de l'AKT d'Erdoğan, pourtant tourné vers le renforcement de l'islam. Peut-être est-ce en partie lié au fait que la Turquie est le pays où afflue le plus grand nombre de réfugiés syriens et irakiens issus de minorités.

Le **Liban**, la **Jordanie** et surtout **Israël** et les **territoires palestiniens** occupés par Israël ont chacun leur histoire, avec des dynamiques impossibles à esquisser en quelques phrases. Cependant, ces pays, qui ont tous vécu des périodes de cohabitation des majorités avec les minorités, pourraient renouer avec ce passé. Il se pourrait que la «force» d'une jeunesse mieux formée, plus critique et plus orientée vers l'international y soit un ferment de renouveau.

Nos deux derniers exemples montrent que la restriction du droit à la liberté de religion est aussi une question de point de vue et qu'elle le restera toujours.

France

La France remet constamment sur le tapis la question du sens à la liberté religieuse et à sa limitation; l'application du droit individuel et collectif au libre-exercice de la religion dans l'espace public revient sans cesse dans les débats. La loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 marque la fin de la «religion inscrite dans la loi» et le début de la fameuse laïcité française dont la mise en œuvre donne régulièrement lieu à des divergences d'opinion. La question de la présence de la religion dans la sphère publique et dans les institutions de l'Etat est sujette à controverse.

Plusieurs lois restreignant la liberté ont été adoptées pendant la dernière décennie. Elles visent en particulier les musulmans: interdiction du voile intégral dans l'espace public et interdiction du port du voile islamique dans les écoles publiques (les élèves qui l'enfreignent risquent d'être exclues de l'établissement).

Suisse

Les derniers affrontements religieux remontent à la guerre du Sonderbund. L'Etat fédéral, fondé en 1848, a toujours réussi à maintenir un équilibre acceptable entre les exigences des majorités et les droits des minorités. Etant donné que le système politique suisse peut à juste titre se targuer d'exemplarité en matière de protection des minorités, toute atteinte aux droits de ces dernières est particulièrement frappant (pensons au cas des gens du voyage). Depuis la seconde moitié du 20^e siècle, l'arrivée de travailleurs immigrants et de réfugiés met régulièrement à l'épreuve la capacité de la Suisse à protéger les minorités. Quant aux réflexes de défense nationale observés dans la population, ils peuvent fortement influencer le climat politique.

Bien que le droit humain à la liberté de religion soit fondamentalement garanti, le risque de restriction des droits fondamentaux par voie de référendum ou d'initiative n'est pas exclu. Ce phénomène a pu être observé à plusieurs reprises au moment des débats cantonaux autour de la reconnaissance des musulmans en tant que communauté religieuse de droit public: acceptation de l'initiative fédérale anti-minarets en 2009, acceptation de l'interdiction de la burqa par le canton du Tessin en 2013. Dans les deux cas, des interdits qui ne méritent pas forcément de figurer dans la Constitution (interdit d'un type particulier d'architecture ou de vêtement) ont rallié des majorités, ce qui montre que la politisation des problématiques religieuses a toujours un fort potentiel en Suisse. Il reste tout à fait possible de mobiliser l'opinion politique contre les minorités lorsqu'on touche à des symboles religieux.

Plusieurs indicateurs peuvent nous renseigner sur la liberté de religion en Suisse: espaces pour les communautés religieuses non-chrétiennes, nouveaux bâtiments religieux, voile, organisation des cimetières, formes de l'enseignement religieux, accompagnement religieux des malades dans les hôpitaux et des personnes incarcérées.

II. Eclairages: les multiples facettes de la discrimination

Les exemples cités montrent clairement qu'aujourd'hui, dans plusieurs régions du monde, communautés chrétiennes, Eglises et autres communautés religieuses subissent toutes sortes de menaces et de discriminations.

Quelles en sont les causes? Qui sont les acteurs?

Il convient de déterminer très précisément qui viole la liberté de religion en tant que droit humain: d'après les enquêtes menées par des organisations de défense des droits humains, les actes perpétrés contre des chrétiennes et des chrétiens et contre d'autres minorités religieuses sont la plupart du temps le fait d'états répressifs et de systèmes inégalitaires qui ne garantissent pas les droits civils et politiques fondamentaux.

La violence provient aussi souvent du fait que l'Etat ne réprime pas lui-même activement les minorités, sans pour autant sanctionner les groupements isolés qui s'attaquent à d'autres communautés religieuses, devenant par là même complice des actions criminelles perpétrées. Il ne faut pas non plus oublier les membres de religions majoritaires qui s'en prennent aux minorités, ni les bandes organisées de malfrats, ni les groupes terroristes qui perpètrent des attaques violentes en revendiquant une primauté religieuse ou un absolutisme qu'ils s'auto-attribuent.

Si les acteurs et les formes de la discrimination sont multiples, ses causes ne le sont pas moins: en fait, il est extrêmement rare que les motifs religieux expliquent à eux seuls un acte visant des fidèles chrétiens. La violence est plutôt générée par un contexte de tensions beaucoup plus large, dans lequel des motifs politiques, économiques, historiques, ethniques et culturels se rajoutent au facteur religieux et jouent un rôle important, si ce n'est prépondérant. Il ne faut pas minimiser ces contextes, au risque de déformer les faits et de mal les comprendre.

La persécution des chrétiens est-elle une réalité?

L'expression «persécution des chrétiens» ne désigne pas un fait précis et n'est donc pas un concept clairement définissable. Elle est souvent «lourde» de sous-entendus, en particulier parce qu'elle évoque dans l'imaginaire conscient ou inconscient les persécutions des premiers chrétiens sous l'empire romain (évocation des «martyrs» ou des saints), même s'il n'y a aucun point de comparaison. Par ailleurs, le concept peut aussi être controversé et mettre les émotions à vif lorsqu'il est utilisé abusivement à des fins problématiques, comme mot de ralliement par exemple.

En réalité, il y a très peu de cas où des chrétiennes et des chrétiens seraient les seuls persécutés, et au seul motif de leur foi personnelle. La focalisation sur la notion «pure et dure» de persécution chrétienne fait oublier d'une part que les facteurs religieux sont enchevêtrés dans un faisceau d'autres facteurs (politiques, économiques, historiques, ethniques et culturels) et qu'il est très difficile de démêler les incidences respectives de ces facteurs, d'autre part que la violation des droits fondamentaux ne touche jamais uniquement le christianisme (communautés, Eglises ou croyants isolés), mais toujours aussi des membres ou des communautés d'autres religions.

Politisation de la religion et prégnance du religieux en politique

Il ne faut pas sous-estimer le rôle de la religion dans des cas de discrimination quotidienne et de conflits sociaux. Même s'il peut arriver que les convictions religieuses personnelles déclenchent des conflits de pouvoir politiques et sociaux, cela reste très rare; par contre, elles servent souvent à renforcer et à justifier ces conflits: «Les religions sont rarement la cause de l'incendie, mais elles ont souvent pour effet de l'attiser» (Hans G. Kippenberg). Autrement dit: plus la religion est impliquée dans un conflit et plus l'on brandit des mots d'ordre à caractère religieux,

plus ce conflit est âpre. A ce propos, il faut tenir compte du fait que les identités religieuses jouent en bien des endroits un rôle plus important que dans «l'ouest» sécularisé.

Depuis les attaques du 11 septembre à New York ou déjà avant, la politisation de la religion et la prégnance du religieux en politique sont clairement visibles dans la relation christianisme-islam. Le qualificatif de «croisade» appliqué à la guerre d'Irak menée par les Etats-Unis du président George Bush est un effet rhétorique: c'est la réplique de l'appel des terroristes islamistes à lutter contre les incroyants. Dans ces deux cas, la religion perd sa qualité de ferment du développement de la société, et sert à légitimer la politique du plus fort et le recours à la violence.

Le même phénomène s'observe en politique intérieure: partout dans le monde, les groupes religieux majoritaires utilisent le système politique pour discriminer les minorités religieuses. Des slogans à connotation religieuse embrasent les conflits et créent de fausses apparences en occultant les véritables motifs des affrontements. C'est pourquoi les diverses causes d'un conflit doivent être déterminées aussi précisément que possible dans chaque cas d'espèce.

Droit de changer de religion

Les cas de changement de religion (conversion) sont particulièrement propices à des violations radicales de la liberté de religion. Voici comment l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies définit la liberté de religion:

«Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.»

Il est intéressant de relever que le droit de changer de religion ou de conviction est mentionné comme première caractéristique de la liberté de religion. A l'heure actuelle, ce droit est considérablement restreint dans plusieurs pays qui ont une religion d'état, et les contrevenants s'exposent à des sanctions. La personne qui se convertit à une religion minoritaire ou se revendique comme étant sans religion se retrouve tacitement ou ouvertement privée de droits, si ce n'est mise au ban de la société.

La religion dans l'espace public et dans l'espace privé

Deuxième caractéristique de la liberté de religion mentionnée à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies: la liberté d'exercer sa religion tant en public qu'en privé. La présence du religieux dans la sphère publique est particulièrement sensible, quelle que soit la forme qu'elle revêt: enseignement, office, coutumes religieuses. Dans certains des cas cités plus haut, les groupes qui n'appartiennent pas à la religion majoritaire sont bannis de l'espace public. Cette stratégie vise à exclure les minorités de la vie sociale, ou même à les expulser. Ces exemples extrêmes ne devraient pas nous faire oublier que la Suisse n'est pas à l'abri de la même tendance.

La protection de la diversité d'une société pluraliste et du droit fondamental qu'est la liberté de religion s'arrête dès lors qu'elle empiète sur d'autres droits humains. Il est nécessaire de soumettre de tels cas à une pesée des intérêts en veillant à ne pas les régler par un acte politique fort au détriment des minorités. Les droits humains ont pour vocation de protéger ceux et celles qui sont en position de faiblesse dans la société.

III. De quel ordre sommes-nous garants? Responsabilités des Eglises

Pour une Eglise de droit public officiellement reconnue à l'image de la nôtre, la liberté de religion en tant que droit humain est un défi. Les relations qu'entretiennent les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avec les Eglises issues de la migration et avec les autres religions doivent répondre à l'impératif de liberté religieuse. Le **Règlement ecclésiastique** est très clair sur ce point:

Art. 82a Dialogue interreligieux

¹ La paroisse est ouverte au dialogue théologique avec les autres religions ainsi qu'à la collaboration dans des domaines concrets de la vie.

² Le Conseil synodal édicte des recommandations destinées aux paroisses désireuses d'entamer une collaboration interreligieuse.

Art. 154 Œcuménisme

¹ L'Eglise s'engage en faveur d'une collaboration accrue entre les Eglises et les religions dans l'esprit de la Charta Oecumenica.

Art. 154a Judaïsme et autres religions

¹ Dans la quête du sens à donner à la vie dans la dignité et la paix, l'Eglise se sait liée aux autres religions au-delà des limites du christianisme. Elle cherche en conséquence le dialogue et la rencontre avec des personnes d'autres religions à différents niveaux.

² D'un point de vue historique et biblique, l'Eglise a des liens indissolubles avec le judaïsme, avec lequel elle partage des racines communes ainsi que l'espérance de la venue du royaume de Dieu. C'est pourquoi elle s'engage en faveur de l'approfondissement de cette relation et s'oppose résolument aux préjugés antijudaïques au sein de l'Eglise et de la société.

³ Elle cultive le dialogue sur des contenus existentiels et théologiques avec d'autres religions, en particulier avec la 3ème religion abrahamique, l'islam. Elle veille à ce que les individus, quelle que soit leur religion, puissent la vivre et l'exercer à titre individuel ou dans le cadre de communautés, à titre privé ou public, en conformité avec l'ordre juridique en vigueur.

Art. 157 Coopération au développement et mission

⁵ Elle s'engage en faveur du respect de la liberté de foi et de conscience et elle agit solidairement avec les Eglises et les chrétiens poursuivis et persécutés en raison de leur témoignage.

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (feps) et les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'engagent unilatéralement en faveur du respect de la liberté de religion en tant que droit humain (liberté de croyance, de confession et de culte, conversion). Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure:

- appellent à tenir compte des menaces qui pèsent sur les minorités religieuses à l'échelle mondiale et dans notre pays et à les prévenir avec les moyens à disposition;
- invitent à s'opposer aux tendances antisémites et islamophobes et à promouvoir le dialogue interreligieux;
- sensibilisent l'opinion afin de lui donner les moyens de détecter les structures de la discrimination et essayer de contribuer à son dépassement;
- s'engagent contre la politisation de la religion et contre la prégnance religieuse de la politique ici et ailleurs;
- soutiennent la FEPS dans ses efforts auprès des autorités fédérales pour exiger que la Suisse s'engage pour la liberté de religion en tant que droit humain tant au niveau international qu'au niveau de sa politique nationale.

IV. Actions possibles: devoir de solidarité

«*Si un membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance.*» (1 Co 12,26)

En Christ, le peuple chrétien forme *un seul corps*: tout membre est ainsi appelé à la solidarité vis-à-vis des parties souffrantes du corps. Dans un certain sens, les épîtres de l'apôtre Paul montrent comment une minorité religieuse persécutée et tourmentée pendant les premiers siècles a su concrètement préserver les liens et vivre en solidarité (collectes, salutations, visites).

L'engagement en faveur des frères et sœurs menacés devrait toujours être un engagement en faveur de la liberté de religion de tous. En théologie chrétienne, les notions de droits humains et de liberté religieuse découlent de la conception de l'humain en tant que créature et image de Dieu et de la conviction que chaque personne est digne de l'amour de Dieu, sans distinction de convictions, d'origine, de culture ni de sexe. Chaque fois que la vie humaine est mise en danger, chaque fois qu'un être humain revit dans sa chair la passion du Christ avec son cortège d'humiliations, de calomnies, de railleries et son issue mortelle, notre Eglise se mobilise et nous, avec elle. Ce mouvement de lutte en faveur des droits humains doit être considéré comme l'engagement individuel chrétien minimal.

C'est parce qu'il faut se battre pour l'universalité des droits humains que notre Eglise lutte pour l'égalité de tous face à la liberté religieuse en Suisse. Elle se réfère à la parole du Christ rapportée dans l'évangile de Matthieu: «*Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le vous-mêmes pour eux*» (Mt 7, 12). Dans son combat en faveur de la liberté de religion, notre pays ne laisse pas la posture d'autres pays interférer.

Cette lutte se concrétise à six niveaux:

1. Au niveau politique: s'engager en faveur des droits humains

Toutes les fois que, dans le monde, une Eglise, une communauté chrétienne ou un individu est la cible de discrimination ou de violence, les Eglises de Suisse doivent appuyer les interventions politiques. Ce devoir ne doit pas découler uniquement de la solidarité à l'égard des Eglises en danger, mais de l'appel à lutter pour la liberté religieuse. Si nous visons large, les autorités fédérales sont ouvertes à nos requêtes. Nous pouvons les leur adresser directement (DFAE, Office fédérale des migrations), ou nous tourner vers les ambassades des pays touchés et vers les organisations ecclésiales internationales (COE, CMER). La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (feps) a un rôle prépondérant puisqu'elle défend les intérêts des Eglises réformées de Suisse vis-à-vis des autorités nationales et internationales. Les Eglises cantonales et les paroisses peuvent donc sommer la feps d'agir.

2. Au niveau œcuménique: informer et intercéder

L'Eglise cantonale et les services CËTN invitent les paroisses à saisir toutes les occasions pour sensibiliser à la violence subie par les chrétiens et par d'autres minorités religieuses: culte, prédication, intercession, collectes, etc. L'enseignement religieux permet de s'adresser à l'Eglise universelle et de montrer que les communautés sont en lien et ont des responsabilités les unes vis-à-vis des autres. Les médias d'église doivent relayer l'actualité; ils devraient aussi fournir des informations de fond sur les situations plus complexes. Les paroisses qui souhaitent s'engager peuvent faire appel aux œuvres d'entraide, missions et organisations de défense des droits humains, qui mettent à leur disposition des spécialistes, des conférencières et des conférenciers et, dans la mesure du possible, des invités œcuméniques issus des pays concernés et des Eglises partenaires (voir Annexe: adresses).

3. Au niveau financier: soutenir les projets de promotion de la paix et le dialogue interreligieux

Les communautés religieuses ont tendance à être systématiquement considérées comme des foyers de conflits. On en oublierait presque que l'argument religieux peut inciter à être artisan de la paix universelle et de la cohésion sociale. Le soutien aux projets de dialogue et de paix au cœur des foyers de violence et de guerre reste le meilleur moyen de prévention; de plus, cela constitue un témoignage vivant de la capacité des communautés religieuses et des Eglises chrétiennes à être ferment de paix. L'Entraide protestante suisse (EPER) et Mission 21 font du soutien aux initiatives locales l'une de leurs priorités.

- L'**EPER** s'engage en faveur de la paix et de la réconciliation dans des pays comme Israël/Palestine et le Honduras; participe à la protection des populations civiles locales et aux processus de concertation au Guatemala, en Israël/Palestine, en Colombie et au Mexique, en y déléguant des observatrices et des observateurs des conflits; soutient, dans le cadre du Programme régional Moyen-Orient, le Projekt Ecumenical Advocacy Programme Palestine/Israël (EAPPI) mis sur pied par le Conseil œcuménique des Eglises (COE) pour l'observation des droits humains et la promotion de la paix en Israël/Palestine – ce projet contribue à défendre les intérêts de la population civile et à protéger la vie et la diversité humaines dans un contexte extrêmement tendu où règnent violence et discrimination et où les intérêts du pouvoir politique priment les besoins fondamentaux de l'être humain. Grâce à ses bureaux régionaux, l'EPER contribue également à l'aide aux migrantes et aux migrants en Suisse, notamment pour agir efficacement contre leur discrimination et pour leur garantir le droit à la liberté religieuse.
- **Mission 21** a mis sur pied le programme «Liberté et dignité religieuses», qui a permis de monter quatre projets au Nigeria «Surmonter les fossés, construire ensemble la paix» et en Indonésie «Coopération interreligieuse en faveur de la paix». Mission 21 s'est fixé pour objectif de convaincre cent paroisses suisses de contribuer à hauteur de mille francs par an à la promotion de ces projets de paix. Les paroisses des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont cordialement invitées à participer à cette action (voir Annexe: adresses).
- **DM-échange et mission** est engagé dans des projets de dialogue en Syrie, au Liban et en Iran par le biais de l'Action chrétienne en Orient; est en lien avec l'ONG égyptienne protestante CEOSS, qui met en place des processus de paix et des formations pour les imams et les pasteurs, et qui publie des ouvrages sur les questions du dialogue et de la société civile; soutient le PRICA (Programm for christian-muslim relations in Africa), qui œuvre pour la paix par le dialogue entre chrétiens et musulmans en Afrique.
- **Pain pour le prochain (PPP)** s'implique dans l'analyse du rôle de la religion dans l'évolution des sociétés; sur le terrain, cela permet de tenir compte des œuvres partenaires et de leurs équipes, des risques liés à l'exclusion du religieux, des prises de parti religieuses, mais aussi des atouts des traditions et convictions religieuses.

4. Au niveau formation: promouvoir la formation et la formation continue en théologie

En tant que chrétiennes et que chrétiens, comment vivons-nous le fait que notre foi relève de la religion majoritaire ou d'une religion minoritaire dans notre pays? Quelles relations entretenons-nous avec les croyants d'autres religions? Comment mettons-nous en application l'amour du prochain dans les situations très conflictuelles? Comment tenons-nous compte de «l'ennemi» dans la prière et dans la liturgie? Les Eglises doivent mettre ces questions à l'ordre du jour du catéchisme et de la formation d'adulte et les aborder d'un point de vue chrétien selon une méthode dialogique. Elles peuvent concevoir des formations théologiques génératrices de paix en collaboration avec d'autres communautés religieuses, afin d'utiliser les ressources de chacune des religions impliquées pour renforcer le vivre-ensemble constructif. Les projets de formation et de formation continue de Mission 21 et du DM-échange et mission en sont un exemple.

5. Au niveau pratique: coopérer à l'intégration de réfugiés (pour des motifs de conviction religieuse) en Suisse

Actuellement, la majorité des réfugiés (pour des motifs religieux) ont trouvé refuge dans l'un des pays voisins (pays de premier asile), qui ne comptent pas parmi les pays les plus riches de la planète et où ils vivent le plus souvent dans des conditions précaires, notamment dans les camps de réfugiés. La plupart sont poussés à repartir vers un pays tiers, en particulier si leur protection dans le pays de premier accueil est insuffisante ou si leur état de santé requiert des soins médicaux.

Pour faire face, plusieurs états – Etats-Unis, Canada, pays scandinaves – ont déjà mis en place des programmes de réinstallation grâce auxquels ils ont pu admettre plusieurs milliers de «**réfugiés contingentés**». Jusqu'en 1995, la Suisse a participé aux programmes de réinstallation, mais elle a abandonné sa politique de contingents suite à la guerre des Balkans. Les Eglises ont prié les autorités de recommencer à accepter des groupes de réfugiés qui fuient leur pays en crise et les persécutions consécutives à leur appartenance ethnique ou à leur religion.

En tant qu'Eglise, nous soutenons certes nos frères et sœurs dans la foi là où ils sont: nous essayons de faire respecter leurs droits, de comprendre leur situation et de rechercher et de maintenir le contact par des paroles d'espérance. Cependant, nous avons aussi le devoir d'agir localement: nous devons permettre à ceux et celles qui fuient des situations de détresse et sont acceptés en Suisse de s'intégrer dans une communauté paroissiale. En revanche, nous ne sommes en aucun cas autorisés à utiliser les récits de vie de ces personnes pour généraliser des situations particulières (à l'échelle internationale ou locale) ou pour faire de la propagande contre des croyants d'autres religions.

En soutenant des projets, les Eglises et les paroisses agissent de manière concrète en faveur des réfugiés et des migrants.

6. Au niveau pratique et financier: soutenir le dialogue interreligieux en Suisse

Les projets du dialogue interreligieux en Suisse permettent de saisir les problèmes que rencontrent les minorités (religieuses) dans notre pays. Des manifestations grand public, telles que la nuit des religions, cherchent à déconstruire les préjugés mutuels. Les tables rondes ou le lobbying politique contribuent à trouver des solutions aux problèmes de tous les jours.

Les organisations actives à l'échelle nationale se renforcent, contribuant à un climat de compréhension et de respect mutuels entre religions en Suisse. Parmi ces organisations, citons la Communauté de travail interreligieuse en Suisse (IRAS-COTIS), l'Association judéo-chrétienne en Suisse (CJA) ou la Communauté de chrétiens et musulmans en Suisse (GCM). Le projet interreligieux «Maison des religions», mis sur pied par l'association «Maison des religions – Dialogue des cultures», a fait naître un espace de dialogue unique où cinq communautés religieuses peuvent célébrer leur culte sous le même toit: huit religions sont engagées dans le processus de projet.

Car être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres.

Nelson Mandela

«Tout ce que vous voulez que les gens fassent pour vous, vous aussi, faites-le de même pour eux: c'est là la Loi et les Prophètes.»

Mt 7,12 d'après la Nouvelle Bible Second

V. Annexe

Sources

- Andrea Riccardi (dir.), Jean-Michel Di Falco (dir.), Timothy Radcliffe (dir.) et Samuel Lieven (coord.), *Le livre noir de la condition des chrétiens dans le monde*, XOEditions, 2014.
- Raphaël Delpard, *La persécution des chrétiens aujourd'hui dans le monde*, Neuilly-Sur-Seine, Michel Lafon, 2009.
- René Guitton, *Ces chrétiens qu'on assassine*, Flammarion, 2009.
- Sophie Bessis, *la double impasse : l'universel à l'épreuve des fondamentalismes religieux et marchand*, La Découverte, Paris 2014.
- Pierre Conesa, *la fabrication de l'ennemi*, Robert Laffont, Paris 2011.
- Georges Corm, *pour une lecture profane des conflits: sur le "retour du religieux" dans les conflits contemporains du Moyen-Orient*, La Découverte, Paris 2012.
- Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS): *Se solidariser pour agir: Les chrétiens victimes de discriminations et de menaces dans le monde*. (Impulsion 7), 2009.
- FEPS: *Perspectives d'avenir pour les personnes persécutées. Réimplantation de réfugiés en Suisse?* (Position 11), 2008.
- Vatter, Adrian (directeur): *Rapport final: «La protection des minorités religieuses dans la démocratie directe»*, Université de Berne, Programme nationale de recherche PNR 58, Berne 2011.
- Conseil œcuménique des Eglises (COE): *Déclaration sur la politisation de la religion et les droits des minorités religieuses*, COE, 10^e Assemblée, Busan 2013.
- COE: *Déclaration sur la présence et le témoignage chrétiens au Moyen-Orient*, COE, 10^e Assemblée, Busan 2013.
- Déclaration sur la politisation de la religion et les droits des minorités religieuses, Conseil œcuménique des Eglises, Déclaration de la 10^{ème} Assemblée à Busan, 2013, Document N° PIC 02.1 (www.oikoumene.org/fr/resources/document/s/assembly/2013-busan/adopted-documents-statements/politicisation-of-religion-and-rights-of-religious-minorities)
- Déclaration sur la présence et le témoignage chrétiens au Moyen-Orient, Déclaration de la 10^{ème} Assemblée à Busan, 2013, Document N° PIC 02.6 (www.oikoumene.org/fr/resources/document/s/assembly/2013-busan/adopted-documents-statements/statement-affirming-the-christian-presence-and-witness-in-the-middle-east)
- Témoignage chrétien dans un monde multi-religieux : Recommandations de conduite, www.protestants.org/index.php?id=33021
- Plateforme d'information humanrights.ch www.humanrights.ch/fr/droits-humains-internationaux/sources/liberte-religieuse
- Rapports par pays de différentes organisations internationales:
 - Amnesty International: www.amnesty.ch/fr/pays
 - Gesellschaft für bedrohte Völker: www.gfbv.de [en all. ou en ang.]
 - Aide à l'Eglise en détresse (éd.): *Rapport sur la liberté religieuse dans le monde*, Rapport 2012, AED, Königstein 2012.
 - UNHCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés): www.unhcr.fr.

Outils de travail pour les paroisses

- Site pour les éducateurs au sujet de la laïcité à la française et des documents s'y référant : www.laicite-educateurs.org
- Religion et promotion de la Paix, Newsletter du KOFF n° 124, Centre pour la promotion de la paix, Fondation suisse pour la paix www.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/Media/Publications/Newsletter/2014/124_FR.pdf

Adresses (aussi pour les commandes)

- DM-échange et mission
ch. des Cèdres 5
1004 Lausanne
www.dmr.ch/action-chretienne-orient
- EPER, Entraide protestante suisse
Seminarstrasse 28
8042 Zurich
www.heks.ch/fr/
- Mission 21
Missionstrasse 21
4009 Bâle
www.mission-21.org/fr/
- Bureau régional Mission 21 Berne
c/o Eglises réformées Berne-Jura-Soleure
Service CETN-Migration
www.refbejuso.ch/mission21regio
- Eglises réformées Berne-Jura-Soleure
Service CETN-Migration
Altenbergstrasse 66, CP 511
3011 Berne
www.refbejuso.ch/fr/structures/oetn-migration/service-oetn.html